

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012

- n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire

Mme Marie-Angèle Poupon (PS) résume le postulat ci-après :

"Le funiculaire fait le lien entre la partie basse et la partie haute de la ville de Fribourg. Il est par ailleurs un atout touristique très important pour notre cité, sachant que le funiculaire de Fribourg, qui date de plus d'un siècle, est classé 'Monument historique'.

Il permet aux habitant-e-s de la basse ville de rejoindre le centre-ville, aux nageurs et nageuses d'accéder aux bains de la Motta, et aux touristes de visiter les beaux quartiers de la Neuville et de l'Auge.

Nous demandons au Conseil communal de la ville de Fribourg de proposer, en collaboration avec la communauté tarifaire Frimobil des mesures permettant d'encourager l'usage du funiculaire comme moyen de transport clé pour les diverses fonctions citées ci-dessus .Nous proposons plus spécifiquement l'étude d'une mesure touchant le tarif du trajet :

Proposer un billet à une tarification spéciale pour usage unique (hors zone) en complément du système de zone normal.

Cela permettrait de proposer un billet pour un trajet court à un prix raisonnable, sachant que l'option 'court parcours' proposée actuellement par les TPF est appelée prochainement à disparaître.

Ce système de tarification spéciale est, par exemple, appliqué pour le funiculaire du Marzili à Berne. Il permet de rejoindre la vieille ville de Berne depuis les bords de l'Aar avec un billet à un prix unique de 1,20 franc.

Notre postulat s'inscrit parfaitement dans la logique actuelle qui vise à réduire au maximum le trafic motorisé en ville de Fribourg et ceci dans un quartier historique où des mesures de réduction du trafic seront encore mises en place."